



André CHASSAIGNE
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 14 février 2025

Monsieur Eric LOMBARD
Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : statut des autoentrepreneurs
Nos références : AC/LC3285

Monsieur le Ministre,

J'ai été sollicité par de nombreux autoentrepreneurs qui se disent très inquiets, quant à leur devenir, après l'adoption de la loi de finances pour 2025, en utilisant l'article 49-3 de la Constitution.

Outre le fait que je trouve ce budget injuste et augmentant les inégalités, les autoentrepreneurs ont appris les nouvelles dispositions les concernant avec stupéfaction.

En effet, l'article 10 prévoit une modification de l'article 293 B du code général des impôts.

Ainsi, le seuil d'exemption de taxe sur la valeur ajoutée est abaissé à 25 000 € de chiffre d'affaires, suite à un amendement déposé par le Gouvernement.

L'annonce de cette modification, applicable dès le 1^{er} mars prochain, a été perçue comme particulièrement brutale par les personnes concernées, n'ayant pas le temps de se préparer à l'application d'une telle mesure.

Depuis, vous avez annoncé la suspension de cette disposition « le temps de concertations », laissant les autoentrepreneurs dans une situation d'incertitude.

Au regard de ces arguments, je vous demande de clarifier, au plus vite, cette situation et, dans le cas où de nouvelles dispositions fiscales concernant ce régime seraient prises, laisser un délai de mise en application raisonnable permettant aux autoentrepreneurs de prendre les dispositions inhérentes à ces modifications.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE